

Aux origines d'une profonde dissension : ruptures, continuité et polarisation

Jean-Philippe Croteau

Number 43, 2018

La *RNO*... déjà 40 ans!

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1058538ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1058538ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (print)

1918-7505 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Croteau, J.-P. (2018). Aux origines d'une profonde dissension : ruptures, continuité et polarisation. *Revue du Nouvel-Ontario*, (43), 209–244.
<https://doi.org/10.7202/1058538ar>

Normand Frenette et Lise Gauthier, « Luites idéologiques et cultures institutionnelles en éducation franco-ontarienne », *Revue du Nouvel-Ontario* (Les idéologies), n° 11, 1989, p. 49-67.

Aux origines d'une profonde dissension : ruptures, continuité et polarisation

JEAN-PHILIPPE CROTEAU
Université du Sichuan

Il est de notoriété publique que l'école représente souvent pour les minorités l'instance privilégiée de reproduction culturelle, voire même dans certains cas le seul instrument qu'elles contrôlent vraiment et qui n'est pas aux mains exclusives de la majorité. L'histoire des Franco-Ontariens a été racontée en grande partie autour de l'enjeu de la conquête de leurs leviers de développement scolaire. À un tel point, comme le soulignent avec justesse les auteurs de l'article qui fait l'objet de notre analyse, que peut-être le buisson a caché la forêt et éclipsé tous les autres enjeux marquants pour la collectivité franco-ontarienne¹.

¹ Roger Bernard, « Les contradictions fondamentales de l'école minoritaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3, 1997, p. 509-526; Diane Gérin-Lajoie, « La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, n° 18, 2004, p.171; Monica Heller, « Quel(s) français et pour qui? Discours et pratiques identitaires en milieu scolaire franco-ontarien », dans Normand Labrie et Gilles Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, 1999, p.129-165; Joseph Yvon Thériault, « De l'école de la nation aux écoles communautaires ou de l'école d'en haut à l'école d'en bas », *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007, p. 192-209.

À la fin des années 1980, les auteurs, Normand Frenette et Lise Gauthier, se sont livrés à un exercice périlleux en rédigeant un article dans les pages de la *Revue du Nouvel-Ontario* intitulé « Lutttes idéologiques et cultures institutionnelles en éducation franco-ontarienne ». Ils ont tenté de faire le bilan des changements scolaires dans la société franco-ontarienne à un moment névralgique de son histoire, c'est-à-dire à la veille de l'obtention de la gouvernance scolaire après des décennies de revendications.

Dans cet article, les auteurs ont décrit essentiellement les tensions engendrées par une nouvelle donne éducative : le choix entre l'école catholique et l'école publique. Pour eux, les tensions de l'époque à laquelle l'article a été écrit – la fin des années 1980 – résulteraient des changements institutionnels survenus à partir des années 1960 qui ont façonné les lutttes idéologiques dans l'espace scolaire franco-ontarien. Ainsi, les idéologies et les pratiques culturelles seraient apprises par les acteurs sociaux dans des institutions qui sont elles-mêmes le produit des événements liés à une époque ou à un contexte sociopolitique précis. L'article se voulait donc ambitieux. Il visait à passer en revue les causes et les conséquences de ces changements cruciaux dans le champ éducatif et à prévoir leur impact dans l'avenir pour la minorité franco-ontarienne.

Trente ans plus tard, nous nous livrons, à notre tour, au même genre d'exercice. Il s'agit de revisiter l'article, tout particulièrement l'analyse, l'interprétation et les conclusions des auteurs sur les changements observés et leurs répercussions dans le champ scolaire franco-ontarien à la lumière des nouveaux développements éducatifs et de l'évolution des débats idéologiques. L'article de Frenette

et Gauthier nous offre ainsi la possibilité de faire le point sur les luttes idéologiques qui ont façonné le champ éducatif franco-ontarien et influencent encore aujourd'hui les débats politico-scolaires. Enfin, l'analyse de cet article nous permet aussi de proposer, plus d'une génération plus tard, une nouvelle perspective historique à la lumière des travaux récents, afin de voir si les interprétations des auteurs sont toujours pertinentes et si leurs prévisions se sont avérées conformes à la réalité d'aujourd'hui.

Ce texte se divise essentiellement en trois parties. Dans un premier temps, nous examinons la notion de rupture évoquée pour les transformations des années 1960 à 1980 dans la sphère scolaire franco-ontarienne. Ensuite, dans un deuxième temps, nous proposons une interprétation sur le contexte social qui a présidé à la division du champ scolaire franco-ontarien entre les écoles catholiques et publiques. Enfin, dans la troisième partie, nous tentons d'établir les conséquences de ces tensions au cours des trente dernières années.

1. D'une rupture à l'autre

D'entrée de jeu, Frenette et Gauthier rappellent que les lois 140 et 141, promulguées en 1968 par le gouvernement Robarts, ont engendré un certain nombre d'ambiguïtés. Rappelons que ces lois autorisaient les conseils scolaires publics à ouvrir des écoles secondaires de langue française ou d'aménager des classes secondaires de langue française dans les écoles déjà existantes. Toutefois, l'ouverture de ces classes ou de ces écoles était confiée à l'administration scolaire anglophone qui avait le dernier mot en la matière. Même si ces lois constituaient un net progrès en matière scolaire pour les Franco-Ontariens, il reste qu'elles mettaient en place un « régime de tutelle déguisée ».

La première ambiguïté, estiment les auteurs, consistait à marquer une séparation dans l'expérience scolaire franco-ontarienne avec l'enseignement élémentaire dans les écoles catholiques, caractérisé par des « valeurs traditionnelles et particularistes » et l'enseignement secondaire public qui inculquait des « valeurs dites universelles et techniques ». La seconde ambiguïté était que l'absence de réel pouvoir décisionnel formait une génération de francophones qui pouvait être tentée d'accepter des conditions qui, de toutes manières, étaient hors de leur contrôle. Enfin, troisième ambiguïté, les francophones adoptèrent progressivement un discours fondé sur l'efficacité et la rentabilité économique plutôt que sur la justice et l'équité pour justifier, aux yeux de la majorité anglophone, la création d'écoles de langue française dans les conseils scolaires publics.

Dans les années 1980, rappellent les auteurs, deux changements supplémentaires surviennent. En 1985, le gouvernement Davis étend le financement gouvernemental jusqu'à la fin du secondaire pour les écoles catholiques. L'année suivante, une gestion scolaire partielle est accordée aux francophones avec l'adoption de la loi 75 qui prévoit la création de sections francophones dans les conseils scolaires. Ces dernières disposent d'un pouvoir décisionnel sur l'administration, le personnel et les programmes d'études des écoles de langue française au sein des conseils scolaires.

Pour les auteurs, ces changements mettaient fin à une situation qui entretenait un certain nombre d'ambiguïtés, dont les contradictions pouvaient aisément être surmontées. Désormais, la porte était ouverte à la compétition entre deux nouveaux réseaux d'écoles francophones qui se complétaient auparavant avec une scolarisation dans les

écoles catholiques à l'élémentaire et une scolarisation dans les écoles publiques au secondaire. Or, les auteurs font remarquer que c'est à ce moment qu'apparaissent les premières écoles secondaires catholiques subventionnées par l'État et les premières écoles élémentaires publiques de langue française, chaque réseau cherchant à profiter de la nouvelle donne éducative pour parachever le secteur scolaire qui lui manquait. Les contradictions se sont alors transformées en polarisation, insistent Frenette et Gauthier.

2. De l'antériorité des ruptures

Rappelons que Frenette et Gauthier cherchaient à établir un bilan du processus d'autonomie et de l'obtention de la gouvernance scolaire entrepris vingt ans plus tôt par la minorité franco-ontarienne et qui n'avait pas obtenu son dénouement au moment où les auteurs écrivaient les lignes de leur article. Or, cette analyse posée dans le moment présent plutôt que sur un processus de longue durée pose problème dans la mesure où sans une distance critique et un recul face aux événements de l'époque, il semble plus difficile d'évaluer l'impact réel des ruptures et des bouleversements qui surviennent dans la société. Alors que les événements décrits par les deux auteurs commencent à dater – entre trente et cinquante ans –, il devient alors possible de repenser la genèse des transformations survenues dans la sphère éducative franco-ontarienne qu'ils proposent et d'élargir le cadre temporel de leur analyse. Ainsi, ce qui pouvait apparaître aux auteurs comme des ruptures évidentes, peut nous sembler avec un peu de recul et de distance critique plutôt comme des continuités, ce qui change, bien sûr, la perspective et entraîne pour nous un profond désaccord avec l'analyse, l'interprétation et les conclusions des auteurs.

Trois éléments-clés surgissent à l'esprit après la lecture de l'article de Frenette et Gauthier qui sont autant de ruptures. Ils relèvent : 1) une rupture dans l'expérience scolaire des Franco-Ontariens à partir de 1968; 2) une rupture dans l'exercice du pouvoir scolaire avec la loi 75 qui avant la fin des années 1980 était pratiquement inexistant pour les francophones; 3) une rupture, à la fin des années 1960 et dans les décennies suivantes dans le discours des acteurs scolaires, caractérisée par une idéologie traditionnelle et particulariste dans les écoles catholiques et une idéologie universelle et techniciste dans les écoles publiques. Toutefois, est-ce bien des ruptures? Les réformes des années 1960 et 1980 comportent aussi, selon nous, un certain nombre de continuités avec un processus de transformations dans le champ scolaire franco-ontarien débuté quelques décennies auparavant.

2.1. La diversité de l'expérience scolaire franco-ontarienne

La scolarisation dans les écoles publiques notamment secondaires n'apparaît pas à la fin des années 1960 avec les lois 140 et 141. Elle commence en fait beaucoup plus tôt. Les premières vagues de migrants canadiens-français en provenance du Québec envoient leurs enfants indistinctement dans les écoles publiques ou séparées. Le clergé catholique lui-même ne voit pas d'objections à ce que les enfants canadiens-français fréquentent les écoles publiques, du moins au début. Toutefois, les mesures restrictives, adoptées par le gouvernement ontarien et les conseils scolaires publics vis-à-vis de l'enseignement du français à partir des années 1880 amènent les familles francophones à se tourner vers l'école catholiques, sous l'égide du clergé canadien-français, pour obtenir une éducation dans leur langue et leur foi.

Dans les milieux urbains, où les francophones sont minoritaires, l'école séparée devient un refuge culturel, tandis que dans les régions rurales, plus homogènes culturellement, la question se pose moins puisqu'il règne souvent dans les écoles publiques fréquentées par les enfants canadiens-français une atmosphère catholique et française en raison de la composition démographique du milieu socioculturel majoritairement francophone. Ainsi, les écoles bilingues – où la langue de communication et d'enseignement est principalement le français – se trouvent majoritairement dans le secteur public avant 1885, année où elles se retrouvent en nombre égal dans le secteur catholique². C'est la mobilisation contre le *Règlement 17*, qui limitait l'enseignement du français dans les écoles, qui fait véritablement passer les Franco-Ontariens du côté des écoles séparées. En 1912, il y a deux écoles catholiques bilingues pour une école publique bilingue et, en 1927, la proportion passe à trois pour une³. À partir de ce moment, dans l'esprit des élites et d'une partie du public franco-ontarien, la survivance culturelle allait être associée aux écoles séparées, une équation qui n'allait pas nécessairement de soi auparavant.

Si les catholiques ont réussi après de longues luttes à établir et à administrer un certain nombre d'écoles élémentaires, à avoir accès à un enseignement en français

² À ce sujet, voir les travaux de Robert Choquette : *Langue et Religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p.; *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984, 365 p.; *La foi gardienne de la langue en Ontario: 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, 282 p.

³ En 1890, il existe en Ontario 114 écoles publiques bilingues, puis 122 vingt ans plus tard, avant de passer, en 1927, à la fin du *Règlement 17*, à 103. Les écoles séparées bilingues passent, entre 1890 et 1910, de 87 à 223 et à 347 en 1927. Voir Robert Choquette, *Langue et religion*, *op. cit.*, p. 311 et 352.

(parfois limité) et à recevoir un financement scolaire distinct des écoles publiques, il en va autrement de l'enseignement secondaire. Le gouvernement ontarien ne subventionne que les *high schools* publics, dont la création remonte à 1871. Parallèlement aux écoles bilingues surtout catholiques, subventionnées principalement par la taxe scolaire, le clergé canadien-français implante dès la deuxième moitié du 19^e siècle un réseau d'établissements privés de niveau secondaire qui comprend des collèges, des académies et des couvents pour jeunes filles. Au début du 20^e siècle, pour encourager la scolarisation en milieu rural, le gouvernement provincial autorise les conseils scolaires catholiques à ouvrir des classes de 9^e et 10^e année. Ainsi, les élèves canadiens-français peuvent étudier jusqu'à la 10^e année dans les écoles élémentaires bilingues (lorsque ces classes sont disponibles), ensuite, ils doivent fréquenter les établissements privés de langue française plus onéreux ou les *high schools* publics anglophones.

À partir des années 1930, un important changement survient dans l'espace scolaire ontarien pour les francophones. Le ministère de l'Éducation ontarien introduit le cours *Special French* dans les *high schools* publics qui permet aux jeunes francophones de poursuivre une partie de leur formation secondaire en français tout en profitant d'un accès plus étendu à des programmes d'études et à des activités parascolaires. Les *high schools* bilingues font une concurrence féroce aux établissements privés franco-catholiques grâce à de meilleures ressources financières, à une gamme de programmes d'études plus diversifiée et moins onéreux et à une éducation bilingue très prisée par les parents. Les collèges privés franco-catholiques tentent, de leur côté, de miser sur la supériorité de leurs programmes, sur la compétence et le dévouement de leurs

enseignants et sur l'atmosphère catholique et française qui y règne⁴. Enfin, à partir des années 1950, dans les milieux ruraux, des écoles privées catholiques foisonnent, qui sont reconnues pour leur atmosphère francophone et qui tentent d'offrir des programmes similaires à ceux qu'offrent les *high schools* bilingues.

Ainsi, à la veille des années 1960, l'expérience secondaire des Franco-Ontariens est très diversifiée. Les Franco-Ontariens pouvaient étudier dans les écoles élémentaires catholiques de la 1^{re} à la 8^e année, parfois même jusqu'à la 10^e année. Ensuite, ils se dirigeaient dans les collèges privés catholiques, les écoles privées catholiques ou les *high schools* bilingues. En fait, un nombre important d'étudiants fréquentait les *high schools* anglophones. En 1966, 10 000 étudiants franco-ontariens fréquentaient les *high schools* anglophones (40 % des effectifs scolaires franco-ontariens), 8 000 les *high schools* bilingues (32 %) et 7 000 les collèges, les écoles catholiques privées et les classes de 9^e et 10^e année dans les écoles élémentaires catholiques (28 %)⁵.

À la lumière de ces chiffres, à la fin des années 1960, plus de 70 % des élèves franco-ontariens fréquentaient un *high school* anglophone ou bilingue. Ainsi, fréquenter les *high schools* publics n'était pas une expérience nouvelle pour les Franco-Ontariens; cela faisait même partie d'une réalité sociale, et ce, depuis les années 1930. La véritable rupture dans les années 1960 est le nouveau discours des

⁴ Au sujet des Franco-Ontariens et l'enseignement secondaire, voir Stéphane Lang, « La communauté franco-ontarienne et l'enseignement secondaire, (1910-1968) », thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 2003, 302 p.

⁵ « Projet d'un Mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario », *Dix-neuvième congrès général (spécial) de l'Association canadienne-français de l'Ontario*, le 18 février 1967, p. 2-4, cité dans Stéphane Lang, *ibid.*, p. 259.

associations franco-ontariennes qui dénonce l'éducation bilingue jugée anglicisatrice et conduisant à l'acquisition d'un bilinguisme soustractif et qui réclame de véritables écoles secondaires de langue française et non plus bilingues.

2.2. *Une minorité sans pouvoir scolaire?*

Un autre lieu commun dans l'historiographie franco-ontarienne est celle qui décrit les francophones comme une minorité faible et impuissante, sans moyens et sans ressources, qui aurait eu peu de pouvoir décisionnel en matière scolaire et aurait eu peu de chance de l'exercer avant la fin des années 1960. Or, quelques travaux récents nous montrent que les Franco-Ontariens ont pu bénéficier d'une autonomie et d'un pouvoir décisionnel en matière scolaire, ce qui relativise la prétendue rupture des années 1980 avec la loi 75 et la création des premiers conseils scolaires homogènes de langue française bien que, il ne faut pas s'en cacher, ce champ d'intervention soit limité.

Un certain nombre de Franco-Ontariens ont eu accès, dès le 19^e siècle, à la direction des conseils séparés ou publics lorsqu'ils étaient en nombre suffisant dans un district scolaire pour constituer la majorité des conseillers scolaires. Ce faisant, les communautés franco-ontariennes ont investi un espace institutionnel reconnu par l'État pour mettre en place leur propre régime scolaire en détournant parfois la fonction première des institutions fondées par l'*Educational State* ontarien qui visait davantage la « modernisation » de la société, le contrôle social des masses populaires, la transmission des valeurs morales et religieuses à la population et même l'assimilation des

groupes minoritaires. Ne disposant pas d'une gestion scolaire complète avant les années 1990, les Franco-Ontariens n'ont pas été pour autant complètement écartés du processus décisionnel scolaire. Ainsi, dans certains cas, la pratique sur le terrain pouvait avoir force de loi permettant aux Franco-Ontariens de modeler un système scolaire selon leurs intérêts, leurs aspirations et surtout leurs moyens, et ceci malgré les contraintes exercées par l'État ou la majorité anglophone.

Les travaux de Chad Gaffield, Daniel Coulombe et Jack Cecillon postulent que certains acteurs sociaux possédaient une certaine autonomie vis-à-vis de l'État, des instances gouvernementales et éducatives et des bureaucrates pour influencer la formation et la transformation d'un système d'éducation catholique de langue française (parfois même publique de langue française). Toutefois, les auteurs montrent les limites de cette autonomie puisque les administrations scolaires détenues par les francophones devaient tenir compte des contraintes exercées par le gouvernement ontarien en matière de langue d'enseignement, de formation du personnel enseignant et des études secondaires surtout lorsque le gouvernement menaçait de ne pas délier les cordons de la bourse⁶.

⁶ Chad Gaffield, *Language, Schooling and Cultural Conflict: The Origins of the French-Language Controversy in Ontario*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1987, 272 p.; Danielle Coulombe, *Coloniser et enseigner. Le rôle du clergé et la contribution des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Hearst 1917-1942*, Ottawa, Éditions du Nordir, 1988, 249 p.; Jack Cecillon, « Language and School Conflicts in the Windsor Border Region, 1882-1920 », *Ontario History* (December 1995), p. 261-287; Jack Cecillon, « Early Struggles for Bilingual Schools and the French Language in the Windsor Border Region, 1851-1910 », *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, 2009, p. 66-84.

Par ailleurs, nos recherches ont montré qu'en 1980 – une décennie avant la publication de l'article de Frenette et Gauthier – huit conseils scolaires catholiques et trois publics, situés surtout dans le Nord-Est et l'Est de la province, avaient une majorité de conseillers francophones (tableaux 1 et 2)⁷.

Tableau 1

Représentation des francophones au sein des conseils scolaires séparés en Ontario (1980)

Conseils scolaires séparés	Totalité des commissaires francophones	Plus de la moitié des commissaires francophones	Entre la moitié et le tiers des commissaires francophones	Nombre d'élèves francophones
Prescott-Russell	12			6985
Cochrane	8			1411
Hearst	8			1429
Kapuskasing	8			2304
Timmins		9/10		3627
Timiskaming		7/8		1398
Nipissing		8/13		4350
Sudbury		8/14		11 345
Kirkland Lake			5/10	820
Geraldton			4/8	414
Carleton			8/16	5413
Ottawa			6/16	6745
Stormont-Dundas-Glengarry			5/14	4810
Essex			5/14	1715
Kent			5/14	473

Source : Statistiques, Statistiques générales, élèves, classes, écoles et conseillers scolaires, 1982-1983, p. 3. C95 I. Éducation au Canada 1977-1985. CRCCF. Université d'Ottawa.

⁷ Jean-Philippe Croteau, « L'expansion de l'espace scolaire francophone à Ottawa (1967-1998) : ruptures et continuités », dans Anne Gilbert et coll. (dir.), *Ottawa, lieu de vie français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2017, p. 281-316.

Tableau 2

Représentation des francophones au sein des conseils scolaires publics en Ontario (1980)

Conseils scolaires publics	Plus de la moitié de commissaires francophones	Entre le quart et la moitié de commissaires francophones	Moins du quart de commissaires francophones	Nombre d'élèves francophones
Prescott-Russell	12/18			3741
Kapuskasing	9/12			1272
Hearst	8/15			642
Sudbury		9/20		3641
Stormont-Dundas		6/19		2378
Timmins		5/14		1611
Timiskaming		4/14		673
Cochrane-Iroquois-Fall		4/14		825
Ottawa			4/17	5312
Carleton			3/20	1457
Nipissing			2/17	2185
Essex			3/18	400
Niagara-Sud			3/20	574
Windsor			1/10	255

Source : Statistiques, Statistiques générales, élèves, classes, écoles et conseillers scolaires, 1982-1983, p. 2. C95 I. Éducation au Canada 1977-1985. CRCCF. Université d'Ottawa.

Il y a donc bien eu dans certaines localités ou régions une gouvernance scolaire francophone informelle, dont l'histoire reste encore à faire, même s'il est vrai, comme le soulignent avec raison Frenette et Gauthier, que cette autonomie a été largement affaiblie par les réaménagements régionaux des conseils scolaires dans les années 1960.

2.3. *Le discours scolaire*

Enfin, dans leur article, Frenette et Gauthier prétendent que les réformes des années 1960 et des années 1980 introduisent une rupture dans le discours scolaire entre

les écoles catholiques (traditionnalistes et particularistes) et les écoles publiques (universalistes et technicistes). L'existence de ces discours divergents est antérieure à la période étudiée par les auteurs. Dans sa thèse de doctorat, Stéphane Lang a bien montré que deux groupes s'affrontent en Ontario français à partir des années 1930 et font la promotion d'une vision très différente de l'éducation des Franco-Ontariens. Tous deux conviennent d'assurer la transmission de la culture et de la langue françaises, mais leurs avis divergent quant aux autres finalités de l'éducation. Ces discours antagonistes se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui, bien qu'ils se soient précisés et raffinés.

En 1927, au lendemain de la crise du *Règlement 17*, le gouvernement provincial crée des instances bureaucratiques avec, à leur tête, des francophones qui veilleront à la mise en place des programmes d'études dans les écoles bilingues⁸. La formation de ces instances bureaucratiques favorise l'émergence de professionnels francophones de l'éducation (fonctionnaires, pédagogues, inspecteurs, commissaires, principaux, enseignants, etc.) et aussi l'avènement d'un nouveau discours⁹.

Ces professionnels, qui ont à leur tête le directeur de l'enseignement du français, Robert Gauthier, sont avant tout préoccupés par le fléau de la sous-scolarisation des francophones, laquelle est liée au décrochage scolaire. Pour eux, les francophones sont trop pauvres pour s'offrir

⁸ Voir Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, « L'éducation en Ontario français », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 435-473.

⁹ Simon-Pierre Chaplain-Corribeau, « Entre démocratisation et tradition. La modernisation de l'enseignement en français à l'école bilingue franco-ontarienne (1927-1960) », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2015, 209 p.

un réseau secondaire privé parallèle qui ne les appauvrirait que davantage et ils soulignent l'importance de former une élite économique qui participera, sur un pied d'égalité avec les anglophones, au développement social de la province. Ils encouragent les parents à envoyer leurs enfants dans les *high schools* qui offrent le cours *Special French*. S'ils investissent suffisamment ces écoles et constituent la majorité, les francophones pourront recréer une atmosphère francophone et exiger des programmes plus complets de langue française¹⁰.

Pour les partisans de l'école catholique, seules les institutions catholiques peuvent assurer aux élèves canadiens-français la préservation de leur foi et de leur langue. Tandis que les promoteurs des *high schools* publics bilingues cherchent à développer chez les Franco-Ontariens des compétences économiques, il appartient pour les partisans de l'école catholique et des collèges privés de former des chefs religieux et laïcs qui agiront comme guides de la nation canadienne-française. Ceux-ci conviennent toutefois qu'il faut doter ces écoles de programmes académiques semblables aux *high school* publics bilingues pour favoriser l'intégration des élèves franco-ontariens au marché du travail. Ils adoptent comme stratégie de rattacher les classes de 9^e et 10^e année aux écoles élémentaires séparées, afin de les faire reconnaître plus tard comme une école secondaire confessionnelle subventionnée par l'État. Toutefois, l'écroulement financier du réseau privé en 1960 force les élites franco-ontariennes à faire usage de pragmatisme et à abandonner l'idée d'une école secondaire confessionnelle pour accepter la création d'un système d'enseignement secondaire public de langue française¹¹.

¹⁰ Stéphane Lang, « La communauté franco-ontarienne... », *op. cit.*, p. 125-126.

¹¹ *Ibid.*, p. 130-135.

Enfin, les promoteurs de chacune de ces filières sont issus de classes sociales différentes. Les *high schools* publics bilingues sont soutenus par les fonctionnaires du Département d'éducation, les inspecteurs d'écoles, mais aussi par des classes moyennes à la recherche d'instances de mobilité sociale. Les promoteurs de l'école catholique se recrutent plutôt parmi les congrégations religieuses enseignantes, l'épiscopat et le clergé, ainsi que chez les membres des professions libérales.

Ainsi, bien avant les années 1960, il existe un profond clivage dans le champ social franco-ontarien et le clergé n'arrive pas à faire accepter par l'ensemble de la communauté l'école secondaire catholique comme projet identitaire et éducatif. Une partie de la collectivité franco-ontarienne voit dans le *high school* public bilingue une instance de promotion sociale et économique qui ne met pas en danger la langue, tandis qu'une éducation religieuse leur apparaît un enjeu secondaire. En d'autres termes, deux perspectives idéologiques s'affrontent dès les années 1930 avec les partisans de la reproduction culturelle et religieuse du Canada français en terre ontarienne, d'un côté et, de l'autre, les tenants d'une production sociale de la collectivité franco-ontarienne davantage intégrée à son milieu et capable de participer de manière pleine et entière au développement socio-économique de la province. Ce conflit idéologique existe encore aujourd'hui sous d'autres formes.

3. Religion culturelle ou sortie de la religion

D'après Frenette et Gauthier, la division entre les écoles catholiques et publiques – qui perdure – s'expliquerait par une demande de la classe moyenne, scolarisée et urbanisée, présente surtout dans les villes d'Ottawa, Sudbury

et Toronto, pour des écoles élémentaires publiques. Celle-ci réclamait ces écoles en raison de son opposition à un enseignement confessionnel, mais aussi aspirait à des institutions scolaires entièrement de langue française constituées majoritairement d'élèves francophones et à une pédagogie moins traditionnelle que dans les écoles catholiques. Pour les auteurs, ce manque d'attrait de la classe moyenne pour un enseignement confessionnel trouve son explication dans des phénomènes essentiellement organisationnels. Les divergences profondes au sein des filières académiques et professionnelles empruntées par les cadres éducatifs seraient la cause de l'instauration de pratiques idéologiques et culturelles distinctes au sein des écoles catholiques et publiques renforçant ainsi la division du champ scolaire franco-ontarien.

Sans nier l'importance de facteurs socioprofessionnels dans la production/reproduction des élites et des institutions, il nous semble que les auteurs passent à côté d'une question essentielle. La situation actuelle du système scolaire franco-ontarien puiserait ses origines plutôt dans une reconfiguration de l'identité des Franco-Ontariens qui passe, à partir des années 1960, d'un sentiment d'appartenance qui associait la foi catholique et la langue française, à la primauté de l'appartenance linguistique. Des recherches récentes tendent à montrer que l'appartenance catholique n'a pas complètement disparu et qu'elle continue à constituer un marqueur culturel important bien que non prédominant à titre de « catholicisme référentiel » ou de « religion culturelle » en complémentarité avec l'identité linguistique.

L'importance de la religion catholique comme marqueur identitaire se vérifie dans le rôle joué par les associations franco-ontariennes pour mettre en place un double réseau

d'écoles de langue française entre les années 1970 et 1990. La doctorante Danika Gourgon montre bien dans son mémoire de maîtrise que le référent religieux a persisté dans le discours et les revendications du réseau associatif même si l'Église catholique avait renoncé à son rôle dans ses champs d'activités traditionnelles comme l'éducation, la santé et l'assistance sociale à partir des années 1960. Ainsi, loin d'avoir été surpassé, le catholicisme semble faire partie des référents mémoriels, culturels et religieux des Franco-Ontariens, hérités du Canada français, qui participent encore aujourd'hui à leur construction identitaire ou du moins, est-ce le cas pour une grande partie d'entre eux et probablement pour la majorité¹².

L'émergence d'un nouveau régime de religiosité culturelle nous apparaît une rupture beaucoup plus importante que celle d'une différenciation académique et professionnelle des cadres supérieurs dans le système scolaire franco-ontarien. Au cours des années 1960 et 1970, la plupart des communautés francophones au Canada connaissent un processus de laïcisation (ou d'étatisation) des institutions, de baisse de la pratique religieuse, de sécularisation de la culture et de la montée de la diversité culturelle et religieuse, et ce, en bonne partie en raison de l'immigration. Au même moment, même si l'observance religieuse décline (notamment la messe dominicale), la référence catholique se maintient chez les francophones par l'entremise d'un certain nombre de rites religieux (baptême, communion, messe de Noël, funérailles religieuses, etc.)¹³.

¹² Danika Gourgon, « Préférez-vous votre œil droit ou votre œil gauche? » : langue et religion dans le débat sur la gestion scolaire en Ontario français (1969-1998) », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 175 p.

¹³ Au sujet de la religion culturelle, voir Martin E. Meunier et Sarah Wilkins-Laflamme, « Sécularisation, catholicisme et transformation du régime de religiosité au Québec. Étude comparative avec le

Comme l'explique l'un des premiers auteurs à s'être penché sur cette question, Raymond Lemieux, la religion culturelle parvient à réconcilier le besoin de construction d'une identité personnelle avec une vision transhistorique qui vise à remplacer la perte des repères dans une société, l'éclatement des liens sociaux et les ruptures au sein d'une culture par un référent commun¹⁴. Dans ce contexte, l'école catholique en Ontario est appelée à jouer un rôle de transmission d'une culture religieuse qui a désarçonné plusieurs observateurs, ces derniers s'étant attendu à ce que le processus de sécularisation fasse disparaître cette institution.

3.1. *L'école catholique : une demande pour une religion culturelle*

Si l'observance religieuse en Ontario français a eu tendance à décroître, elle y est demeurée plus stable qu'au Québec témoignant d'une plus forte cohérence et d'une meilleure intégration des différentes pratiques religieuses (appartenance religieuse, messe dominicale et rites de passage) bien que des variations importantes soient observées selon les régions¹⁵. C'est toutefois l'appartenance au catholicisme qui montre le plus la prégnance d'un catholicisme

catholicisme au Canada (1968-2007) », *Recherches sociographiques*, vol. 52, n° 3, 2011, p. 683-729; Martin E. Meunier, Sarah Wilkins-Laflamme et Véronique Grenier, « La langue gardienne de la religion / La religion gardienne de la langue? Note sur la permanence et la recomposition du catholicisme au Québec et dans la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 36, 2013, p. 13-40.

¹⁴ Raymond Lemieux, « Le catholicisme québécois : une question de culture », *Sociologie et société*, vol. 22, n° 2, 1990, p. 162-163. Voir aussi Micheline Milot, *Une religion à transmettre? Le choix des parents*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, 165 p.

¹⁵ Martin E. Meunier et coll., « La langue gardienne de la religion... », *op. cit.*, p. 26-27.

culturel chez les Franco-Ontariens. Selon les chercheurs Martin E. Meunier, Sarah Wilkins-Laflamme et Véronique Grenier, 75 % des Ontariens de langue maternelle française se définissaient comme catholiques en 2010, ce sentiment d'appartenance ayant tendance de perdre de l'importance avec le temps surtout auprès des jeunes générations¹⁶. Ainsi, l'étude de Jean-François Nault sur les choix des parents franco-ontariens pour l'école catholique révèle, quant à elle, que 79 % des francophones en Ontario se définissaient comme catholiques en 2011 : chez 92 % de ceux âgés de plus de 85 ans, chez 75 % de ceux âgés entre 30 et 44 ans et chez 65 % de ceux âgés entre 25 et 29 ans¹⁷.

Dans ce contexte, l'école catholique joue pour les parents un rôle de transmission culturelle et identitaire bien que le vecteur linguistique constitue pour eux la principale dimension de l'appartenance franco-ontarienne. Ainsi, selon Nault, les parents choisissent l'école catholique parce que le catholicisme constitue une facette importante de leur appartenance identitaire. Il s'agirait même pour certains de transmettre une tradition familiale ancrée dans l'histoire d'une communauté. Toutefois, il souligne que l'appartenance culturelle au catholicisme n'est pas le seul facteur de l'adhésion à une éducation catholique et que d'autres raisons plus pragmatiques entrent en jeu dans le choix de l'école (réputation de l'école, proximité de la maison, importance accordée à la discipline et à l'encadrement, qualité des programmes d'études, variété des activités parascolaires, etc.)¹⁸.

¹⁶ *Ibid.*, p. 29-31.

¹⁷ Jean-François Nault, « Le choix de l'école catholique de langue française en Ontario : mutations du rapport identitaire des Franco-Ontariens au catholicisme », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n° 1-2, 2015, p. 83.

¹⁸ *Ibid.*, p. 81-102.

Il reste que 70 % des élèves qui étudient en français en Ontario fréquentent le réseau des écoles catholiques en 2015. Force est de constater que les écoles catholiques répondent bien à une demande socioculturelle formulée par les parents en réaction à la sécularisation qui pose de nouvelles conditions de vie en société, mais n'offrent pas toutes les réponses souhaitées pour la transmission d'une culture productrice de sens.

3.2. Les écoles publiques : sortie de la religion

Si les écoles catholiques répondent à une demande de transmission de la culture et de l'identité d'un certain nombre des parents, tous n'y trouvent pas leur compte. Les phénomènes de sécularisation, d'urbanisation, de scolarisation et d'immigration ont profondément modifié le tissu social de la communauté franco-ontarienne. La laïcisation des institutions traditionnelles et le déclin de la pratique religieuse ont amené une partie de la population franco-ontarienne à délaisser l'appartenance au catholicisme, tandis qu'elles l'ont cristallisée pour ce qui constitue sans doute la majorité des Franco-Ontariens.

D'après Meunier, Wilkins-Laflamme et Grenier, le taux d'appartenance au catholicisme chez les francophones de l'Ontario serait passé entre 1985 et 2010 de 85 à 75 %. De plus, le pourcentage des « sans religion » aurait augmenté, quant à lui, pour la même période, de 5 à 15 %. Ces transformations, notamment dans le rapport des Franco-Ontariens à la religion catholique, bien qu'elles ne concernent qu'une minorité de gens, mais non négligeable, créent une demande pour un système scolaire non confessionnel de langue française. Ainsi, les effectifs du secteur public, bien que minoritaires, ne cessent de

croître. En 1998, 20 % des élèves qui étudiaient en français en Ontario fréquentaient les écoles publiques contre presque 30 % en 2015¹⁹.

C'est toutefois avec l'apport de l'immigration que les écoles publiques de langue française ont connu une véritable croissance de leurs effectifs scolaires. Même si le nombre d'élèves immigrants se partagent presque de manière équivalente en 2015 entre les écoles publiques (1806) et les écoles catholiques (1788), ils représentent 6% des effectifs scolaires des écoles publiques contre 2% des écoles catholiques. Il reste que si l'on compte dans les écoles catholiques une diversité ethnoculturelle importante, c'est dans les écoles publiques que l'on retrouve la plus grande diversité religieuse. Une tendance qui sera sans doute à la hausse avec l'immigration en Ontario qui accueille majoritairement les immigrants dont l'appartenance confessionnelle est l'hindouisme et l'islam, ainsi qu'une proportion importante de ceux qui sont bouddhistes et sikhs²⁰.

De plus, l'école publique n'attire pas que les sans religion ou les membres d'une appartenance confessionnelle autre que catholique. Beaucoup de parents considèrent que les écoles publiques reproduisent un milieu scolaire davantage représentatif de la nouvelle francophonie ontarienne et préparent mieux les enfants au vivre-ensemble d'une société multiculturelle comme le Canada que ne le font les écoles catholiques.

¹⁹ *Notre avenir, nos écoles*, Document d'orientation, adopté au congrès d'orientation 2006 de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, avril 2006, p. 6; Catherine Lanthier, « Immigration dans les écoles catholiques et publiques : un double système encore pertinent en Ontario? », *Radio-Canada*, 21 février 2017, <https://ici.radio-canada.ca>.

²⁰ *Ibid.*

4. Les conséquences

Enfin, les auteurs Frenette et Gauthier ont tenté d'établir les conséquences à long terme de la division du champ scolaire franco-ontarien entre les écoles catholiques et publiques. Ils préviennent d'emblée que les apparences sont trompeuses. En effet, la création d'un double réseau scolaire de langue française semble avoir permis de rétablir un équilibre perdu depuis longtemps, alors qu'il n'en est rien selon eux. Au contraire, elle a hypothéqué pour longtemps l'avenir de la minorité franco-ontarienne avec un mode de fonctionnement abstrait et technique.

Les auteurs relèvent les conséquences suivantes de la création d'un double réseau scolaire franco-ontarien. Premièrement, la création de deux réseaux scolaires complets a conduit leurs promoteurs respectifs à prendre d'assaut le marché scolaire en tenant un discours qui visait à accentuer la distanciation, la polarisation, voire même l'opposition entre les deux. Deuxièmement, les écoles publiques ont abordé l'éducation avec un discours sur la diversité des programmes et des services auxiliaires, sur la nécessité de répondre aux besoins des élèves et sur la qualité de l'enseignement. De leur côté, les écoles catholiques ont fait la promotion d'un discours sur les valeurs traditionnelles, sur la communauté de foi et sur les liens entre langue et religion. Finalement, pour les auteurs, chacun des deux réseaux scolaires se sont inscrits dans une logique d'opposition entre modernité et tradition s'éloignant toujours plus dans leur antagonisme et engendrant une rupture entre les élites des écoles publiques et catholiques.

L'analyse des auteurs à propos des conséquences de la division du système d'éducation franco-ontarien entre deux réseaux scolaires est toujours d'actualité. Nous

dirons même que cette division s'est accentuée plus que jamais entre les deux réseaux scolaires sur le plan du discours des acteurs et des structures administratives. Cette division n'est pas sans conséquences. La population franco-ontarienne a acquis la gestion d'un système scolaire caractérisé par son pluralisme idéologique et une offre éducative diversifiée, ce qui constitue une richesse pour n'importe quelle collectivité pluraliste. Elle a toutefois perdu sans doute au niveau de sa cohésion et de sa capacité à se mobiliser autour d'un projet politico-scolaire rassembleur et au sein d'une structure éducative unifiée parlant d'une seule voix.

Toutefois, en même temps, les différences entre les deux secteurs d'enseignement semblent s'atténuer avec le temps lorsqu'on compare de plus près les milieux scolaires (enseignants, programmes d'études, services pédagogiques, clientèle, etc.). Ainsi, le système scolaire franco-ontarien contemporain se trouve au cœur d'un étrange paradoxe. D'une part, les discours éducatifs de chaque réseau scolaire ont une fonction de polarisation, de distanciation et d'opposition face à son rival ou son compétiteur. D'autre part, on aperçoit une certaine convergence des milieux scolaires qui tendent à se ressembler en dépit des frontières institutionnelles que l'on tente d'ériger.

4.1. Le pluralisme institutionnel en réponse au pluralisme idéologique

À partir des années 1970 et 1980, les acteurs sociaux et éducatifs franco-ontariens sont largement divisés sur la place à accorder à la dimension confessionnelle au sein des structures scolaires et de l'enseignement de langue française. Certains privilégient une structure linguistique

pour protéger et transmettre la culture, la langue et l'identité francophone, tandis que d'autres revendiquent un système scolaire catholique de langue française afin de préserver à la fois un héritage culturel et religieux enraciné dans l'histoire. L'impossibilité de s'entendre au sein des Conseils homogènes de langue française, créés à la fin des années 1980, et surtout l'Arrêt Mahé (1993) qui consacre le principe de la gouvernance scolaire pour les francophones favorisent l'émergence d'un nouveau discours. Ce discours réclame la mise en place d'une véritable démocratie scolaire, constituée de deux réseaux éducatifs, l'un catholique et l'autre public, pour refléter la diversité culturelle, religieuse et identitaire de la collectivité franco-ontarienne²¹.

La création de ce double réseau d'écoles peut être considérée comme une grande victoire pour la démocratie scolaire pluraliste qui rassemble au sein de ses structures les deux grands courants idéologiques qui traversent la société franco-ontarienne. D'un côté, des écoles catholiques qui font de la religion catholique une référence culturelle à conserver et à transmettre comme fondement de l'appartenance identitaire franco-ontarienne. De l'autre, des écoles publiques qui misent sur l'appartenance à la langue et à la culture françaises comme fondement identitaire de la minorité franco-ontarienne, mais qui cherchent aussi à créer un milieu de vie scolaire qui représenterait la nouvelle réalité franco-ontarienne et la société canadienne de demain caractérisées par leur pluralisme culturel et religieux.

²¹ Michael D. Behiels, *La francophonie canadienne. Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, traduit sous la direction de François Gauthier, Collection Amérique française, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, 432 p.

4.2. *Le marché scolaire franco-ontarien*

À l'instar des auteurs, nous croyons que l'une des conséquences de la division du champ scolaire franco-ontarien entre les écoles catholiques et publiques est la création d'un marché scolaire qui obéit aux lois de l'offre et de la demande dans un contexte de compétitivité des acteurs éducatifs. Ce marché offre plus de possibilités aux « consommateurs scolaires », à savoir les parents, mais engendre aussi un dilemme. L'offre éducative est plus accrue et diversifiée, certes, mais elle entraîne une concurrence entre les écoles francophones qui peut s'avérer contre-productive.

Il reste que le « consommateur scolaire » franco-ontarien profite d'une offre éducative comme il n'en n'a jamais eue. Il ne faut pas oublier que bon nombre de parents, désireux d'assurer le bilinguisme à leurs enfants et de favoriser leur entrée avec succès sur le marché du travail, préfèrent les envoyer dans des écoles catholiques ou publiques de langue anglaise. Ce choix concerne plus de 30 % des ayant droits.

Dans ces circonstances, les conseils scolaires catholiques et publics se livrent une compétition féroce pour convaincre les parents de la qualité de leurs écoles, des valeurs religieuses ou sociales qui y sont enseignées, de la discipline qui y règne, de l'excellence des programmes d'études, de la compétence des enseignants, de l'originalité du projet éducatif, social et communautaire de l'école et de la diversité des activités parascolaires. Les parents ont donc l'embarras du choix pour décider quelle éducation convient le mieux à leurs enfants en fonction de la variété et des retombées de l'offre scolaire.

4.3. *La face cachée de l'offre scolaire*

Cependant, cette offre scolaire a aussi une face cachée, comme l'ont affirmé Frenette et Gauthier. L'existence d'un double réseau d'écoles en compétition l'un contre l'autre, essentiellement pour offrir les mêmes services, conduit à l'affaiblissement de la gouvernance éducative francophone par le morcellement de la structure scolaire, la fragmentation des ressources financières et humaines et l'augmentation du coût de fonctionnement. Dans certaines régions en périphérie des centres urbains, déjà marquée par le vieillissement de la population, le déclin de l'économie primaire, la délocalisation des entreprises et l'exode des jeunes, la création de deux réseaux d'écoles de langue française public et catholique ne fait que fragiliser davantage les assises sociales des communautés locales.

De plus, certains critiques anticipent que, à long terme, cet état de compétition entre deux réseaux scolaires de langue française privera les Franco-Ontariens d'une voix politique unifiée, les empêchera de faire front commun pour exprimer de manière efficace leurs revendications sur la place publique et limite l'accès à une éducation de langue française de qualité. Pour beaucoup d'intervenants scolaires, le dédoublement des services et le gaspillage des ressources ne font qu'empirer une situation déjà critique, alors que certains conseils scolaires sont confrontés à des clientèles moins nombreuses et d'immenses territoires à administrer.

Les appels au partenariat entre les conseils catholiques et publics de langue française ont été lancés dès les années 1990, notamment par l'Association des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (AEFO), pour un meilleur partage des ressources humaines et financières et pour

assumer conjointement le coût de la formation offerte au personnel, des infrastructures et des services spécialisés. Ils ont rarement été entendus. À cet égard, l'analyse de Frenette et Gauthier est plutôt juste. L'antagonisme s'est imposé dans le champ éducatif franco-ontarien et les conseils scolaires, campés sur chacune de leurs positions, cherchent peu à favoriser un dialogue, encore moins des projets de partenariat, craignant d'affaiblir le développement de leur réseau d'écoles même si à long terme sans doute c'est l'accès à une éducation de langue française de qualité pour l'ensemble de la population franco-ontarienne qui sera menacé par le dédoublement des services, la fragmentation des ressources et la multiplications des coûts.

4.4. Une fausse polarisation?

Toutefois, paradoxalement, l'une des conséquences que les auteurs n'avaient sûrement pu entrevoir est celle d'un antagonisme qui se polarise autour des dirigeants, des discours, des projets éducatifs et des institutions – comme ils l'ont bien démontré –, mais qui semble s'atténuer au niveau des pratiques scolaires et sociales, à un tel point que le public franco-ontarien peut être en droit de se demander si ces deux réseaux scolaires sont si différents que le laissent entendre leurs promoteurs.

En effet, dans leur course effrénée pour conquérir le marché scolaire, les conseils scolaires sont amenés essentiellement à offrir le même produit, c'est-à-dire une éducation de langue française en milieu minoritaire avec sensiblement les mêmes programmes d'études, services pédagogiques et activités parascolaires ou socioculturelles. De plus, les enseignants de deux réseaux scolaires ont une formation pour la plupart assez similaire et on peut se questionner s'ils choisissent l'une ou l'autre des écoles par

conviction envers le projet éducatif ou s'il s'agit d'un choix fait en fonction des débouchés professionnels qui s'offrent à eux.

C'est donc vraiment au niveau du discours des dirigeants et du projet éducatif des écoles catholiques et des écoles publiques qu'il y a une différenciation importante. Ces projets éducatifs se rattachent à un ensemble de valeurs particulières, l'une de foi chrétienne (dans une perspective catholique) et l'autre à une pensée séculière. Toutefois, en dépit d'un recours à des référents religieux ou séculiers, le projet éducatif des écoles catholiques et publiques ne comporte pas de différences irréconciliables. En effet, les deux réseaux scolaires sont engagés dans une éducation destinée à transmettre la culture et la langue françaises, à éveiller chez l'élève la fierté d'être Franco-Ontarien et à développer un sentiment d'appartenance envers l'Ontario français pour l'amener à s'impliquer pour contribuer au développement social et au rayonnement culturel de sa communauté de culture et de langue françaises²². Il est attendu aussi que le personnel enseignant des deux réseaux scolaires doit jouer le rôle de passeur culturel et assurer la reproduction linguistique des élèves, ce qui ne se fait pas toujours sans difficultés²³.

De plus, les deux réseaux scolaires sont confrontés à l'accueil et à l'intégration d'un nombre grandissant

²² Ministère de l'éducation de l'Ontario, « L'éducation en langue française en Ontario, de quoi s'agit-il? », *L'éducation en langue française en Ontario*, <http://www.edu.gov.on.ca>; Ministère de l'éducation de l'Ontario, *L'Aménagement linguistique. Une politique au service des écoles et de la communauté de langue française de l'Ontario*, 2004, 29 p.

²³ Diane Gérin-Lajoie, « Le rôle du personnel enseignant dans le processus de reproduction linguistique et culturelle en milieu scolaire francophone en Ontario », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 28, n° 1, 2002, p. 125-146.

d'élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. La proportion dans les écoles françaises est passée, entre 2010-2011 et 2014-2015, de 37 à 44 % pour cent de non francophones²⁴. Si certaines administrations scolaires y voient la chance de s'ouvrir à de nouvelles clientèles et d'assurer le rayonnement culturel de la francophonie ontarienne auprès d'autres communautés, beaucoup de parents s'inquiètent que la mission de l'école de reproduire un milieu de vie française soit en danger et qu'elle devienne plutôt une école d'immersion. En fait, peu importe le réseau scolaire, les écoles sont interpellées par la question de leur avenir à titre de lieu de francité ou de lieu de francisation.

Mais le phénomène le plus fascinant est cette nouvelle tendance des écoles catholiques à accueillir de plus en plus d'élèves non catholiques (musulmans, hindouistes, sikhs, bouddhistes, etc.), dont les parents sont persuadés que ces écoles accordent une plus grande attention à l'uniforme, à la discipline et à certaines valeurs traditionnelles. L'école catholique apparaît comme le choix le plus logique pour les parents qui souhaitent offrir à leurs enfants une éducation religieuse, alors que la province ne subventionne pas les écoles privées confessionnelles. Pour le moment, il est impossible de chiffrer le nombre des non catholiques dans les écoles catholiques de langue française, mais la tendance pourrait augmenter avec les flux à la hausse de l'immigration en Ontario²⁵. L'accueil d'élèves non catholiques dans les

²⁴ Laurence Martin et Valérie Ouellet, « Trop d'anglophones dans les écoles françaises de l'Ontario », *Radio-Canada*, 6 mai 2016, <https://ici.radio-canada.ca>.

²⁵ La situation est déjà très préoccupante dans les écoles catholiques de langue anglaise. En 2016-2017, presque 8 % des élèves des écoles catholiques anglophones sont des non-catholiques, une augmentation de 18 % depuis quatre ans. Les non-catholiques représentent parfois le quart des effectifs dans certaines écoles. Il semble que les écoles

écoles catholiques crée une situation particulière entre les conseils scolaires catholiques et publics qui se livrent une compétition auprès de cette « clientèle » et rivalisent de discours professant leur propre version de l'intégration et de l'inclusion. Dans ces circonstances, chacun des réseaux scolaires se targue de participer au *social fabric* de la province et de faire sa juste part à la mise en œuvre de la diversité culturelle et religieuse au sein de la collectivité franco-ontarienne et même canadienne.

À la fin des années 1980, les auteurs Frenette et Gauthier soulevaient dans leur article que les changements survenus à la fin des années 1960 avaient produit trois ambiguïtés essentielles (séparation dans l'expérience scolaire, faible pouvoir décisionnel, double discours éducatif), des ambiguïtés qui pouvaient aisément être surmontées en raison d'une certaine complémentarité entre les écoles élémentaires catholiques et les écoles secondaires publiques. Les années 1980 avec le parachèvement de l'école secondaire catholique et le début d'une gouvernance partielle, puis totale, allaient polariser ces ambiguïtés, d'abord sous formes de tensions latentes, puis de conflits ouverts entre les deux réseaux scolaires. Dans cet article, nous avons relevé à notre tour, plus de trente ans plus tard, les ambiguïtés d'une nouvelle conjoncture notamment avec la création en 1997 des huit conseils scolaires catholiques et des quatre conseils scolaires publics qui consacrent la dualité scolaire franco-ontarienne.

catholiques accueillent ces enfants afin d'augmenter le financement public qui leur est accordé en fonction du nombre des élèves. Voir François Bergeron, « Les écoles laïques réclament des règles d'admission cohérentes pour les écoles catholiques. Un Valentin qui n'est pas une déclaration d'amour... », *L'Express*, 14 février 2018; Caroline Alphonso, « In push for funding, Catholic School Boards enrolling more non-catholics », *Globe and Mail*, 12 février 2018.

La première ambiguïté est cette tension entre les partisans d'une démocratie scolaire qui reflèterait la diversité du corps social et culturel franco-ontarien et ceux qui revendiquent des institutions éducatives fortes et unifiées pour servir les intérêts et les aspirations politiques et scolaires de la minorité francophone en Ontario autour d'un projet identitaire rassembleur.

La deuxième ambiguïté est celle du déclin de la pratique religieuse en Ontario français, mais aussi, de manière plus lente, du référent catholique comme marqueur identitaire, se confrontant à la popularité des écoles catholiques qui ne se dément pas et qui accueillent plus de 70 % des élèves ontariens qui étudient en français. Néanmoins, cette tendance serait peut-être en train de se renverser lentement avec la croissance graduelle du secteur public qui constituerait un indice d'une érosion du référent catholique pour céder la place à une identité francophone davantage fondée sur le vivre-ensemble au sein d'une société multiculturelle.

Enfin, la troisième ambiguïté est l'écart frappant entre le discours des dirigeants, qui défendent leur conception de l'identité franco-ontarienne à travers leur projet éducatif, et la fluidité des frontières institutionnelles causées en grande partie par la variété des motivations des parents. Ainsi, les anglophones fréquentent les écoles francophones; les francophones fréquentent les écoles anglophones; les non catholiques les écoles catholiques; les immigrants les écoles catholiques et publiques. Autrement dit, bien des parents font peu de cas du caractère catholique ou public, voire même linguistique, des écoles. Ils choisissent une école en fonction de facteurs linguistiques et culturels, peut-être même religieux, mais aussi très souvent par pragmatisme, et ce, malgré ce qu'en

disent les dirigeants scolaires qui tentent de marquer le plus possible les différences fondamentales entre les deux systèmes d'éducation.

Trente ans après les phénomènes observés par Frenette et Gauthier, la collectivité franco-ontarienne ne semble pas être sortie de l'impasse dans laquelle l'avait plongée la création d'un double réseau scolaire. Elle se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, alors que les sources de tensions et de conflits entre les différents protagonistes scolaires en quête de légitimité auprès du public ne cessent de se multiplier, l'obligeant ainsi à trancher dans un dilemme cornélien : promouvoir la diversité institutionnelle au sein de la sphère scolaire pour refléter le pluralisme idéologique, religieux et culturel de la minorité franco-ontarienne, ainsi que son parcours original dans l'histoire, ou privilégier des institutions communes capables de mobiliser les Franco-Ontariens autour d'un projet de société rassembleur afin de réaliser leurs aspirations collectives. Voilà bien le dilemme.

Le défi des prochaines décennies sera sans doute pour les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes de repenser la relation qu'ils entretiennent avec leur système d'éducation et de trouver un compromis véritable entre une démocratie scolaire qui reflèterait sa diversité mémorielle, religieuse et culturelle et des institutions capables d'assurer une cohésion sociale et politique afin de retrouver cet « agir collectif » si nécessaire au devenir des minorités que trente ans de divisions scolaires ont plombé.

Références

- Alphonso, Caroline, « In push for funding, Catholic School Boards enrolling more non-catholics », *Globe and Mail*, 12 février 2018.
- Behiels, Michael D., *La francophonie canadienne, Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, traduit sous la direction de François Gauthier, Collection Amérique française, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, 432 p.
- Bergeron, François, « Les écoles laïques réclament des règles d'admission cohérentes pour les écoles catholiques. Un Valentin qui n'est pas une déclaration d'amour... », *L'Express*, 14 février 2018.
- Bernard, Roger, « Les contradictions fondamentales de l'école minoritaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3, 1997, p. 509-526.
- Bordeleau, Louis-Gabriel, Roger Bernard et Benoît Cazabon, « L'éducation en Ontario français », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 403-473.
- Cecillon, Jack, « Language and School Conflicts in the Windsor Border Region, 1882-1920 », *Ontario History* (December 1995), p. 261-287.
- Cecillon, Jack, « Early Struggles for Bilingual Schools and the French Language in the Windsor Border Region, 1851-1910 », *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, spring/printemps 2009, p. 66-84.
- Chaplain-Corriveau, Simon-Pierre, « Entre démocratisation et tradition. La modernisation de l'enseignement en français à l'école bilingue franco-ontarienne (1927-1960) », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2015, 209 p.
- Choquette, Robert, *Langue et Religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p.
- Choquette, Robert, *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984, 365 p.

- Choquette, Robert, *La foi gardienne de la langue en Ontario: 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, 282 p.
- Coulombe, Danielle, *Coloniser et enseigner, Le rôle du clergé et la contribution des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Hearst 1917-1942*, Ottawa, Éditions du Nordir, 1988, 249 p.
- Croteau, Jean-Philippe, « L'expansion de l'espace scolaire francophone à Ottawa (1967-1998) : ruptures et continuités », dans Anne Gilbert, Linda Cardinal, Michel Bock, Lucie Hotte et François Charbonneau (dir.), *Ottawa, lieu de vie français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2017, p. 281-316.
- Gaffield, Chad, *Language, Schooling and Cultural Conflict: The Origins of the French-Language Controversy in Ontario*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1987, 272 p.
- Gérin-Lajoie, Diane, « La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, n° 18, 2004, p. 171-179.
- Gérin-Lajoie, Diane, « Le rôle du personnel enseignant dans le processus de reproduction linguistique et culturelle en milieu scolaire francophone en Ontario », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 28, n° 1, 2002, p. 125-146.
- Gourgon, Danika, « Préférez-vous votre œil droit ou votre œil gauche? » : langue et religion dans le débat sur la gestion scolaire en Ontario français (1969-1998) », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 175 p.
- Heller, Monica, « Quel(s) français et pour qui? Discours et pratiques identitaires en milieu scolaire franco-ontarien », dans Normand Labrie et Gilles Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, 1999, p. 129-165.
- Lang, Stéphane, « La communauté franco-ontarienne et l'enseignement secondaire, (1910 -1968) », thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 2003, 302 p.
- Lanthier, Catherine, « Immigration dans les écoles catholiques et publiques : un double système encore pertinent en Ontario? », *Radio-Canada*, 21 février 2017, <https://ici.radio-canada.ca> (consulté le 4 juin 2018).

- Lemieux, Raymond, « Le catholicisme québécois : une question de culture », *Sociologie et société*, vol. 22, n° 2, automne 1990, p. 145-164.
- Martin, Laurence et Valérie Ouellet, « Trop d'anglophones dans les écoles françaises de l'Ontario », *Radio-Canada*, 6 mai 2016, <https://ici.radio-canada.ca> (consulté le 16 juin 2018).
- Meunier, Martin E. et Sarah Wilkins-Laflamme, « Sécularisation, catholicisme et transformation du régime de religiosité au Québec. Étude comparative avec le catholicisme au Canada (1968-2007) », *Recherches sociographiques*, vol. 52, n° 3, septembre-décembre 2011, p. 683-729.
- Meunier, Martin E., Sarah Wilkins-Laflamme et Véronique Grenier, « La langue gardienne de la religion / La religion gardienne de la langue? Note sur la permanence et la recomposition du catholicisme au Québec et dans la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 36, automne 2013, p. 13-40.
- Milot, Micheline, *Une religion à transmettre? Le choix des parents*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, 165 p.
- Ministère de l'éducation de l'Ontario, « L'éducation en langue française en Ontario, de quoi s'agit-il? » *L'éducation en langue française en Ontario*, <http://www.edu.gov.on.ca> (consulté le 4 juin 2018).
- Ministère de l'éducation de l'Ontario, *L'Aménagement linguistique. Une politique au service des écoles et de la communauté de langue française de l'Ontario*, 2004, 29 p.
- Nault, Jean-François, « Le choix de l'école catholique de langue française en Ontario : mutations du rapport identitaire des Franco-Ontariens au catholicisme », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n° 1-2, 2015, p. 81-102.
- Thériault, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007, 384 p.